

SOMMAIRE

DIRECTION de la PREVENTION et du DEVELOPPEMENT SOCIAL

Arrêté n° 2018 D 1968 du 19 juin 2018

2

PORTANT fixation de la tarification applicable à compter du 01/07/2018, à l'accueil de jour du Foyer d'Activités Occupationnelles à PERASSAY Etablissement Public Départemental Blanche de Fontarce

2018-D-1968

19 juin 2018

DIRECTION DE LA PRÉVENTION
ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Tarification - Programmation

PORTANT fixation de la tarification applicable à compter du 01/07/2018,
à l'accueil de jour du Foyer d'Activités Occupationnelles à PERASSAY
Etablissement Public Départemental Blanche de Fontarce

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Santé Publique ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU l'ordonnance n° 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux et notamment son article 7 ;

VU la délibération n° CD-20180115-001 du 15 janvier 2018 du Conseil Départemental de l'Indre fixant l'objectif annuel d'évolution pour 2018 des prix et rémunérations des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont les prestations relèvent de sa compétence tarifaire ;

VU l'arrêté du Président du Conseil général de l'Indre n° 2013-D-2818 du 10 décembre 2013 portant transfert d'autorisation et de gestion du foyer d'activités occupationnelles pour adultes handicapés géré par l'établissement public départemental Centre d'Accueil « Les Écureuils » et du foyer d'activités occupationnelles pour adultes handicapés géré par le Foyer de Vie Départemental de Perassay suite à la fusion - absorption de ces établissements par l'Etablissement Public Départemental Blanche de Fontarce à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la convention en date du 10 mai 1996 signée par le Président du Conseil général de l'Indre et l'Etablissement Public Départemental à caractère social de Perassay ;

VU les propositions budgétaires de l'établissement déposées le 31/10/2017 pour l'exercice 2018 demandant la fixation de la tarification journalière ;

SUR la proposition de la Directrice de la Prévention et du Développement Social ;

ARRETE

ARTICLE 1er. - Le prix de journée applicable à l'accueil de jour, pour 2018, est fixé à **87,35 € en année civile.**

En application de l'ordonnance n° 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005, le prix de journée opposable, **à compter du 01/07/2018**, aux usagers en accueil de jour du Foyer d'Activités Occupationnelles de Perassay géré par l'EPD Blanche de Fontarce est de **98,83 €.**

ARTICLE 2. - Les éventuels recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANTES Greffe du TITSS - Cour administrative d'appel de NANTES – 2 place de l'Edit de NANTES - BP 18 529 - 44185 NANTES cedex 4, dans un délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 3. - Le Directeur Général des Services du Département, la Directrice de la Prévention et du Développement Social et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché à l'Hôtel du Département, au lieu habituel, publié au Recueil des Actes Administratifs du Département, et affiché dans les locaux de l'établissement.

Le Président du Conseil départemental,

Serge DESCOUT